COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021 à 19h00 SESSION ORDINAIRE

Le 8 juillet 2021, le Conseil Municipal de la Commune de CHATENAY, dûment convoqué le 30 juin 2021 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. le Maire, Christian CHEVALLIER.

PRESENTS: Christian CHEVALLIER, Christine EYNARD, Ismaïl ZAÏMIA, Catherine

GAUTHIER, Ronan MEDRANO, Joaquim PEREIRA, Sébastien TARDY

ABSENTS EXCUSES: Josette REVOLON, Hervé EYMOND (donne pouvoir à Joaquim PEREIRA), Philippe CURIEN (donne pouvoir à Ismaïl ZAÏMIA), Stéphane PERRIN (donne

pouvoir à Christine EYNARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Joaquim PEREIRA

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance précédente du 27 mai 2021

Délibération : Maître d'œuvre salle polyvalente

Délibération : Ménage Mairie : emploi d'une personne pour 6h hebdo Délibération : Réparation de la voiture communale ou changement ?

Budget: Point sur les finances

Commission travaux : Bilan des travaux en cours et à venir

Questions diverses

Approbation du compte-rendu du 27/05/2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la séance précédente du 27/05/2021, transmis à l'ensemble de ses membres, soulève une remarque sur le point n°9 : bail HLM à savoir si la commune acte la décision prise du 27/5 ou si nouveau débat : la décision reste actée puisque votée par les membres lors de ce conseil. Le compte-rendu ne soulève aucune remarque celui-ci est adopté à l'unanimité avec 9 voix pour 1 abstention.

I – Lancement d'un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre du bâtiment polyvalent à vocation de salle des fêtes, salle socioculturelle et salle éducative

Le Maire rend compte des décisions prises par délégation suivant l'article L2121-21 et 22 Monsieur le Maire rappelle ;

Que le projet de Salle Polyvalente fait partie de son programme électoral, soutenu par l'équipe municipale

Qu'après avoir consulté le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et l'Association pour une Gestion Durable de l'Energie (AGEDEN), la question s'est posée quant à la réhabilitation avec ou sans extension de la salle commune existante, ou la construction d'un bâtiment neuf

Que par 8 voix POUR, le conseil municipal du 23 avril 2021 a opté pour la réhabilitation de l'ancienne salle communale (ex CEP) avec extension neuve après échange avec les citoyens (date à arrêter) en vue d'accueillir environ 150 personnes simultanément

Que les membres du conseil municipal ont décidé de se passer de l'assistance très onéreuse d'un programmiste, établissant eux-mêmes un programme succinct.

Précise que le budget prévisionnel s'élève à 700 000 €

Monsieur le Maire propose de lancer un appel à candidature pour la Maitrise d'œuvre complète du projet, depuis sa faisabilité et son étude, jusqu'à sa réalisation et sa mise en

service, dans le cadre d'une Procédure adaptée conformément aux articles 26-II, 28 et 74-II du code des marchés publics.

Il sera demandé aux candidats d'être à même :

- D'optimiser la surface actuelle (120 m² env.) et l'extension (160 m² env.), pour augmentation de la capacité d'accueil (150 personnes)
- De mettre aux normes d'accessibilité et de sécurité, chauffage, isolation, économies d'énergie
- De créer les locaux annexes (accueil, vestiaires, sanitaires, office de réchauffage, réserves)
- D'assurer la réfection et/ou création d'accès et intégration dans son environnement : zone soumise à avis Architecte Bâtiments de France (Eglise inscrite, Carillon classé)
- Une aide à l'organisation au débat préalable avec la population, après consultation.

Le choix du Maître d'œuvre portera sur ses compétences, ses références et ses moyens.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal avec 10 voix pour, **AUTORISENT** Monsieur le Maire :

- à lancer un Appel à Candidature de Maîtrise d'Œuvre dans le cadre d'une Procédure adaptée conformément aux articles 26-II, 28 et 74-II du code des marchés publics
- à procéder aux démarches nécessaires, signer tous documents, passer commande auprès d'un journal d'annonces légales, mandater tous frais consécutifs, effectuer les demandes de subventions
- à inscrire cette dépense au budget 2021.

II - Création d'un emploi permanent à temps non complet dans les communes de moins de 1000 habitants

(CAS OU L'EMPLOI POURRAIT ETRE POURVU PAR UN AGENT CONTRACTUEL EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-3° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré avec 10 voix pour DECIDE :

- la création à compter du 08/07/2021 d'un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 6 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de un an compte tenu du besoin urgent.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle de 6 mois minimum et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

III - Véhicule communal

Monsieur le Maire :

- explique aux membres du conseil municipal que le véhicule Fiat Doblo a des problèmes mécaniques, il faut changer la boîte de vitesse. Après renseignements, cela coûterait 2500 € pour une boite neuve, après réparation, nous pourrons soit garder le véhicule soit le vendre.
- Informe que M. COLLET gérant de l'entreprise Collet Electricité propose de nous vendre son véhicule électrique Renault Kangoo avec 49416 km au prix de 1500€, il faut aussi compter la location de la batterie, soit 70€ mensuel. Nous pourrions donc acheter ce véhicule en remplacement du Doblo.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 9 voix pour et 1 abstention, **DECIDE** :

- La réparation de la boite de vitesse du véhicule Fiat Doblo, puis sa mise en vente
- L'achat du Renault Kangoo au prix de 1500 € à l'entreprise Collet Electricité
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires concernant la vente du Fiat Doblo et de l'achat du Renault Kangoo
- Budget : point finances rapporté aux élus
- Commission travaux : Bilan des travaux en cours

Les travaux PMR-abri bus viennent de se terminer, la réception a été effectuée ce 8/07, il restera le fleurissement devant la mairie, la porte d'accès, les boîtes à lettres et le traçage des parkings.

Bâches incendie : grillages en cours, manque les portillons

Plateau en sortie vers Viriville : accord possible si la pente ne dépasse pas 5% (à demander à la DDT)

Chicane en sortie du village vers Viriville : à demander à la DDT Feux intersection Charrière/Tramway : à demander à la DDT Suite aux intempéries : travaux en cours chemin des Vignes

Chemin du Ruisseau : attente accord des voisins pour détournement des eaux pluviales

IV - Questions diverses

Fibre : réunion avec ERT Technologie : Il s'avère que pour le Département nous ne sommes pas prioritaires. Nous avons fourni les documents demandés.

Agenda été: La mairie restera ouverte au public

Prochain conseil municipal le jeudi 9/09 à 19h30

Fin de séance à 21h15